

**CT DGAC**

10 septembre 2018

## COMITE TECHNIQUE DGAC DU 7 SEPTEMBRE 2018

### PIPC : Prime de performance collective

Suite aux revendications de FO, le protocole social 2016-2019 a validé l'augmentation à 200 € annuels de la PIPC (prime d'intéressement à la performance collective). L'ancien montant de cette prime était de 100 €. Les textes validés modifient en ce sens les arrêtés existants, en fixant le plafond annuel de la PIPC et en modifiant les indicateurs pris en compte pour son attribution.

Après de nombreux échanges entre la DGAC et la Direction du Budget, quatre nouveaux critères ont été retenus : le ratio d'endettement, le trafic des passagers, le taux « effective implémentation » et le niveau d'efficacité du système de management de la sécurité de la navigation aérienne.

Ces deux arrêtés entreront en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2016, permettant ainsi le versement de la PIPC à compter de cette date. L'objectif est bien de mettre en paye les **PIPC 2016 et 2017 avant la fin 2018**.

### Arrêté Licence ATSEP Energie-Clim

La DGAC, n'ayant pas réussi à obtenir de la Fonction Publique les 29 embauches d'ouvriers d'Etat, a choisi de recruter des personnels contractuels, dont des électrotechniciens et des climaticiens. La DSNA justifie la modification de ce texte pour pouvoir affecter ces contractuels, comme les Ouvriers d'Etat Electrotechniciens et Climaticiens, et leur délivrer une autorisation d'exercice. Pour l'emploi de ces personnels, la DGAC a proposé de modifier l'arrêté du 11 septembre 2014 en ajoutant à la liste des catégories de personnels possibles les agents contractuels.

FO à ce jour, continue toujours avec force de se battre pour obtenir des embauches d'Ouvriers d'Etat auprès de nos politiques. En conséquence, nous avons voté « contre » ce projet de modification. Nous refusons de remplacer la procédure d'embauches des Ouvriers d'Etat gérée par les pôles de compétences (agrémentés par la DSAC) par une épreuve organisée « à la va-vite » par l'administration, sans aucune approbation par la DSAC. Ces prochains contractuels devront être intégrés Ouvriers d'Etat, si FO arrive à obtenir des autorisations d'embauche d'Ouvriers d'Etat. Aujourd'hui, il n'y a aucune visibilité sur la carrière de ces agents, car aucun projet n'a été présenté.

**Vote :** CONTRE : FO/UNSA/CGT; ABSTENTION : SNCTA ; POUR : CFDT.

### Compte Personnel Formation (CPF)

Successeurs du DIF, le CPF concerne l'ensemble des agents publics (fonctionnaires, ouvriers et contractuels), les droits à la formation acquis sont transposables entre le secteur public et le secteur privé. La DGAC a fixé un plafond de 2000€ par projet, le cofinancement reste possible, le coût est imputé sur le budget formation des directions métier. Il n'y aura pas de plafond global DGAC des projets. Pour les agents ne disposant pas d'un diplôme, il n'y a pas de plafond par projet de formation de l'agent. Le niveau de diplôme initial est renseigné lors de l'ouverture du compte sur le site.

Le conseiller mobilité carrière est intégré au dispositif afin de préparer et d'établir la demande. Le projet de formation doit être pertinent et lié à une reconversion professionnelle ou la préparation d'examen ou de concours. L'agent peut bénéficier à deux projets (2x2000€). Chaque projet peut le cas échéant contenir plusieurs actions de formation.

Après deux refus consécutifs sur un même projet, un recours en CAP, CAO et CC-OPA, est possible. Une note de gestion accompagnée d'un formulaire uniformisé ainsi que le guide 2017 édité par la DGAFP seront consultables prochainement sur Bravo Victor / Formation. Une communication sera diffusée à l'ensemble des agents de la DGAC. Chacun pourra ainsi visualiser son cas personnel sur [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)

La préparation actuelle de certains concours internes dépasse les droits en CPF, l'administration ne souhaite rien changer à ses préparations actuelles ce qui n'impactera pas le CPF de l'agent. Un rendez-vous est pris avant l'été 2019 sur le fonctionnement de sa mise en place. Un conseil de la formation centré sur le CPF sera organisé.

**Vos représentants FO : Dominique THOMAS (DSAC-SO) / Franck DUPONT (SNA-GSO)**